

Contrôle technique et non apposition de la vignette

Par **anthony59**, le **04/02/2008** à **01:16**

J'aimerais savoir si l'apposition du macaron de controle technique est obligatoire sur le pare brise d'un véhicule.

Si oui, quel est l'article qui le prévoit et quelle classe de contravention s'agit-il en cas de non apposition ou d'apposition périmé?

Par **406**, le **04/02/2008** à **11:07**

ce n'est pas obligatoire. seul celle de l'assurance l'est.